Trente-et-unième Année. — N° 168 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 17 JUIN 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 16 JUIN 1886

HEUREUX COMME UN ROI

Ce roi de Bavière, ce pauvre mort d'hier, il me semble le voir encore. C'était en 1867, à Paris, au bois de Boulogne, dans la voiture impériale : Napoléon III était là, flegmatique et rêveur, avec ce regard doux et vague qui semblait toujours voir venir la destinée fatale ; l'impératrice, si belle encore dans ses quarante ans, souriait aux passants qui saluaient ; Louis II de Bavière paraissait radieux. Il avait 24 ans. C'était un superbe jeune homme blond, resplendissant de distinction et d'intelligence. On le disait ami de la France. Il s'était mis du côté de l'Autriche contre la Prusse, l'année précédente, et l'on espérait encore, en dépit de nos erreurs diplomatiques et des succès de Bismarck, que ce roi catholique serait avec nous dans la guerre prochaine.

Une voix cria : «Vive la Bavière ! » Le roi Louis se découvrit. Un autre cri retentit : « A bas la Prusse! » L'empereur des Français et le roi de Bavière se regardèrent. « Circulez, messieurs, » nous dirent des agents qui surgirent de derrière les taillis.

On vantait alors le goût de Louis II pour les arts et les lettres. On trouvait bien qu'il allait un peu loin avec Wagner et sa musique; mais nul ne prévoyait encore que le pauvre souverain pousserait l'excentricité jusqu'à la folie et la générosité jusqu'à la dilapidation la plus effrénée.

Un d'entre nous, qui revenait d'Allemagne, nous disait de quelle affection la Bavière entourait son roi; il nous racontait les histoires poëtiques du château d'Hohenschwangan où s'étaient écoulées les premières années du roi Louis et comment, à la légende de Lohengrin, il fallait rattacher maintenant un gracieux et tout récent roman de printanières et chastes amours.

« Heureux comme un roi », dit l'un de nous. — Dites : « Malheureux comme un roi, » rectifia notre conteur d'histoires, puisque celui-ci, qui vous semble si rempli de félicité, n'a même pas le droit de se marier selon son cœur.

Ce fut toute la destinée de Louis II de Bavière. Il ne put jamais, tout roi qu'il était, agir suivant sa volonté. Il n'eut pas le droit d'être lui-même.

Il avait le sentiment des grandes choses; il avait fait des rêves de gloire ; il voulait illustrer son règne et il ne put que construire des théâtres fastueux et de grands châteaux dans des sites fantastiques. Il haïssait la Prusse; il dut la servir. Il aimait la France ; il fut obligé de faire marcher son armée contre nous. Il avait voulu jadis le triomphe de l'Autriche; il dut prier Guillaume de Prusse de prendre la couronne d'Allemagne. Il était un fils de l'Eglise catholique romaine; il dut subir la loi du protestantisme triomphant avec la Prusse et, en 1870, on l'entraîna un instant, toujours malgré lui, dans l'ornière du Vieux-Catholicisme. Il en sortit d'ailleurs. Le docteur Doellinger n'eut heureusement pas sur son esprit autant d'influence que Wagner.

Les souvenirs de 1870 ne sauraient nous empêcher de ressentir pour lui une grande compassion. Si les Bavarois ont brulé Bazeilles et bombardé Orléans, s'ils se sont fait battre à Coulmiers, c'est Bismarck qui l'a voulu et non ce pauvre roi qui était là-bas, de l'autre côté du Rhin, et qu'on a dû faire venir presque de force à Versailles, pour y saluer le nouvel empereur d'Allemagne.

Quel jour commença, chez Louis II, cette démence qui devait le conduire à la mort ? Quelle influence et quels événements contribuèrent surtout à troubler sa belle et noble intelligence ? quelles circonstances ont précédé sa mort tragique ?

Nul ne le sait bien en Europe.

C'est le secret qu'il a emporté au fond du lac de Starnberg, comme, dans le *Lohengrin*, le chevalier mystérieux emporte sur sa nacelle au cygne le secret de son nom.

La Bavière, comme la douce Elsam, ne saura jamais pourquoi il ne lui a pas été permis d'être heureuse, avec celui qu'elle aima jusqu'au dernier jour.

ALFRED REBOUX

NOUVELLES DU JOUR

Une bonne proposition

Les députés de la droite ont déposé une proposition de loi ayant pour objet d'accorder à tous les sous-officiers, caporaux, brigadiers, soldats, officiers, douaniers, marins et assimilés, retraités sous tous les régimes antérieurs aux lois des 23 juillet 1881 et 8 août 1883 ainsi que leurs veuves et orphelins, le bénéfice des tarifs annexés à ces deux dernières lois.

Le nouveau projet militaire

Aujourd'hui a été distribué le projet de loi organique militaire préparé par le ministre de la guerre.

Nous l'avons analysé.

Le ministre de la guerre à Saumur

Saumur, 15 juin. — M. le ministre de la guerre est arrivé ce matin à 9 heures. La gare et toutes les rues, sur le passage du cortège officiel étaient; pavoisées. Sur la place de la gare etaient rangés plusieurs escadrons de cavalerie.

Sur le parcours, le personnel de l'Ecole de Saumur faisait la haie.

Au moment où le général Boulanger est monté en voiture, une petite fille lui a remis un bouquet de fleurs tricolores. Le général a embrassé l'enfant.

A son arrivée à l'hôtel Budan, le ministre de la guerre a reçu les autorités civiles.

Le ministre de la guerre a quitté l'hôtel à une heure et demie pour aller visiter l'Ecole. Sa voiture était escortée par un escadron d'élèves officiers.

Il a passé en revue, s'arrêtant devant chaque officier, le personnel de l'Ecole qui était rangé en bataille dans la cour d'honneur.

Il s'est rendu ensuite au salon d'honneur et à la bibliothèque; il a assisté à divers cours et a visité enfin les cuisines, le mess, l'infirmerie et l'hôpital.

A cinq heures a eu lieu la prise d'armes pour la remise des décorations.

La situation à Decazeville

Paris, 15 juin. — M. Sarrien a cru pouvoir annoncer au conseil tenu ce matin à l'Elysée, la fin de la grève de Decazeville, mais ne s'est-il pas trop avancé? Voilà ce que l'on se demande, ici, un peu partout, alors que l'on voit que la résolution de la compagnie de vouloir faire un choix parmi les mineurs qui se présentent pour reprendre le travail, a déterminé de nombreuses protestations suivies, la nuit dernière, d'une nouvelle explosion de dynamite et d'attaques contre les sentinelles.

Il semble résulter de cette situation que, même malgré les efforts de M. Basly, il restera à Decazeville un noyau de grévistes qui ne constituera pas seulement un danger pour la reprise du travail, mais encore pour le maintien de l'ordre. Il ressort d'ailleurs, du dernier ordre du jour adopté le 13, dans la réunion à laquelle assistait M. Basly, ordre du jour présenté, du reste, par lui, que la fin de l'agitation gréviste se rattache comme condition *sine qua non* à la mise en liberté des grévistes actuellement prisonniers. Dans ces conditions, on ne pourra guère rien décider, au sujet de la fin de la grève, qu'après le verdict du jury de Rodez.

Qui sait si l'apaisement actuel n'est pas destiné à faire le jeu des accusés, en ce sens qu'il ne constituerait qu'une simple accalmie.

Suicide d'une jeune fille de 16 ans à Reims

Reims, 16 juin. — Une jeune fille de 16 ans servante au restaurant des *Tours Notre Dame*, à Reims, s'est donnée la mort en absorbant volontairement de l'eau de cuivre. Elle a succombé après d'horribles souffrances, sans avoir révélé les causes de sa fatale détermination. Toutefois on attribue ce suicide à des chagrins de famille.

Mort de M. Paul Decaux

Nous apprenons la mort de M. Paul Decaux, président du Conseil central des conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Paris et membre du Conseil général de la Société, président de l'Œuvre des Patronages et des Fourneaux, membre du Bureau central de l'Union des associations ouvrières catholiques, trésorier du Comité catholique de Paris et du Comité des œuvres de militaires et de marins, membre du Comité des écoles chrétiennes libres du XIVe arrondissement, décédé ce matin, à l'âge de 67 ans, à la suite d'une congestion.

La mort de cet homme de bien est une perte immense pour toutes nos œuvres parisiennes.

Les Marseillais

Le comité de défense des intérêts de Marseille a envoyé à Paris une délégation chargée de demander aux pouvoirs publics qu'il ne soit établi qu'un nouveau droit sur les céréales, les bestiaux etc. Ces messieurs ont vu MM. Lockroy, Peytral. Ils ont demandé une entrevue au président de la République et une à M. de Freycinet.

La commission des douanes les entendra jeudi.

L'agitation espagnole

Madrid, 15 juin. — Il y a de grandes inquiétudes dans les régions officielles au sujet des révolutionnaires qui, depuis quelques jours, redoublent d'activité dans plusieurs villes du Nord et de l'Est. M. Sagasta a reçu des autorités civiles et militaires de la province des dépêches très alarmantes. On va redoubler de vigilance pour être en mesure réprimer vigoureusement toute tentative.

L'ordre est cependant parfait et rien ne semble justifier ces alarmes. Les carlistes sont plus dangereux certainement que les révolutionnaires.

Bruxelles, 15 juin, 9 h. 50. — Le bruit court qu'à Anvers on a cherché à affréter un navire chargé d'armes à destination de la côte espagnole. Depuis huit jours un de leurs agents se trouve à Anvers.

L'EXPULSION DES PRINCES

ET LE SÉNAT

Paris, 15 juin.— D'après les bruits mis en circulation, le gouvernement voudrait que pas un membre de la droite ne fît partie de la commission, tant il craint certaines révélations et aussi un retard quelconque dans le résultat des délibérations de la commission. Aussi tous les sénateurs amis du premier dégré, s'étaient-ils rendus, à l'exemple du ministre de la justice, arrivé au Luxembourg, avant l'ouverture de la séance, pour pratiquer la propagande expulsionniste. Vous verrez, par les résultats de l'élection que tous ces efforts ont eu un résultat tout opposé à celui qu'on prévoyait généralement.

Sur les neuf commissaires nommés, six, MM. Bérenger, de Pressensé, Dide, Barthelémy-Saint-Hilaire, Robert de Massy et Shérer, sont hostiles au projet. MM. Journault, Henri Didier, élus par le bénéfice de l'âge et M. Caduc, tiennent seuls pour le projet du gouvernement. Décompte fait des voix obtenues par les concurrents, il résulte que sur les 235 sénateurs qui ont pris part au vote 116 sont opposés au projet, 109 lui sont favorables. Ce qui n'empêche pas les officieux de persister à soutenir que le projet passera quand même à la Chambre haute.

Quoiqu'il en soit, il est certains documents qui seront lus à la tribune par les orateurs de la droite qui ne paraissent du goût ni de M. Jules Grévy, ni de M. de Freycinet.

On parle, indépendamment d'un texte d'une lettre de félicitations adressée par le Président de la République au roi de Portugal, au sujet du mariage de son fils avec une princesse d'Orléans, de la teneur des instructions que notre ministre des affaires étrangères auraient adressées à notre chargé d'affaires à Lisbonne, à l'occasion de ce mariage.

Mais tous les efforts en sens contraire ne prévaudront pas ; l'opinion publique connaîtra et appréciera la différence d'attitude et de langage de nos gouvernants à moins d'une semaine d'intervalle, et il en résultera la preuve manifeste que c'est bien sous le coup des injonctions de l'extrême gauche que le gouvernement a brûlé ce qu'il adorait quelques jours auparavant.

Les ministres en tournée

Après le vote de l'expulsion des princes, nos ministres se sont dispersés et se sont rendus aux quatre coins de France : MM. Goblet et Boulanger, à Nantes ; M. Granet, à Chambéry ; M. Develle, à Sedan. Il faut bien faire quelque chose pour les populations. Les journaux républicains nous apportent des détails nombreux sur cette tournée. Les élections du conseil général sont proches, le ministère est intéressé à connaître l'impression qu'ont produite les mesures extra-radicales prises en ces derniers temps. On verra que M. Goblet a été faire le bon apôtre en Vendée et qu'il a reconnu la nécessité d'un culte religieux.

Le ministre de l'instruction publique s'est rendu à Montaigu pour assister à l'inauguration du buste de La Rocheffière-Lepaux.

On trouvera sans doute que la glorification de ce conventionnel n'était pas une nécessité de premier ordre. Mais on est en veine de prodiguer des statues ; et comme si nous n'avions pas assez de toutes nos médiocrités contemporaines, on va chercher dans le passé les révolutionnaires qui ont joué un rôle insuffisant ou ridicule pour les faire passer à la postérité.

Quels étaient donc les titres de La Réveillière-Lepaux ? Il a voté la mort de Louis XVI et siégeait à la Convention dans le groupe du centre, dont Marat appelait les membres les *crapauds du Marais*. Il a voté la déportation de Billaud-Varennes et de Collot-d'Herbois, ce qui ne l'empêcha pas d'être poursuivi par un mandat d'amener lancé contre lui par la sûreté générale.

Enfin, il est sinon l'auteur, du moins le protecteur de la « théophilantropie ». Imbu des idées de Jean-Jacques Rousseau, il voulut réaliser le rêve de l'auteur des *Confessions* et mettre à la mode le Dieu du *Vicaire savoyard*. Cet utopiste aspirait à devenir de chef d'une nouvelle religion destinée à remplacer le catholicisme. On sait que les théophilanthropes exercèrent leur culte dans les églises de Paris débaptisées pour la circonstance. Il y avait le temple de l'Agriculture, de l'Hymen, du Commerce, etc. C'est ce Berquin révolutionnaire, membre de ce fameux Directoire, gouvernement de concussion et d'anarchie, qui vient d'avoir en Vendée, dans le pays des grandes traditions de foi, les honneurs d'un hommage officiel et public.

M. Goblet ne se déclare pas partisan de la théophilantrophie. « Il faut retenir seulement de ce système, dit-il, le besoin de sentiments religieux, car si l'Etat doit rester neutre entre les diverses croyances, il ne doit pas moins favoriser les sentiments religieux en aidant certaines âmes à accomplir leur devoir. Nous demandons seulement que l'Eglise respecte la société civile et se dégage des superstitions. »

Ces deux phrases étonneront sans doute, de la part du persécuteur Goblet, du ministre qui, dans l'affaire de Châteauvillain, poursuit les victimes et soutient les agresseurs. Mais, de même que ses collègues sont protectionnistes ou libre-échangiste, selon les milieux, le ministre des cultes ne tient pas le même langage en Vendée que devant les radicaux de la Chambre. Il reconnaît le besoin de sentiments religieux à Montaigu, et, dans son cabinet, il fait la guerre au mot « Dieu » et l'efface de tous les livres scolaires. En Vendée il veut « aider certaines âmes à accomplir leur devoir » et ordonne de Paris le siège des chapelles. C'est pis que de l'opportunisme.

Le préfet, en réponse au discours du ministre, a regretté que la Vendée n'eût pas un seul représent à la gauche du Parlement, et M. Bienvenu, qui fut député républicain de la Vendée, a exprimé l'espoir de voir les partisans de M. Goblet conquérir la majorité dans la patrie de la Rochejacquelin. M. Bienvenu pleure son indemnité parlementaire.

De son côté, le général Boulanger a passé, à Nantes, la revue des bataillons scolaires et des sociétés de gymnastique. Il a assisté de plus à une représentation de la *Fille du Tambour-Major*. Comme on le voit, on avait accablé le ministre des prévenances.

Le général Boulanger a pu se rendre compte de la triste situation de nos effectifs et de l'effet de sa circulaire sur la barbe : Une des compagnies du 65e de ligne, qui formait la haie sur le passage du cortège ministériel, ne compte que *vingt-six* hommes. Enfin, il paraît que l'aspect de nos soldats, barbus moins qu'à demi, est désastreux autant que ridicule. On aura beau dire que les soldats allemands portent la barbe, il semble qu'ils l'aient mieux fournie de nos concitoyens. Le ministre, il est vrai, a l'air martial sous sa barbe noire. Il est probable qu'il le sayait avant de signer la fameuse circulaire.

Le reporter de l'*Evénement* nous apprend du reste que le général a eu un véritable succès... au point de vue décoratif :

« On ne peut croire, en le voyant, que c'est le ministre, et de tous côtés dans la foule, on entend ces mots :

« — Comme il est jeune! à la bonne heure! voilà comme il nous faut des généraux.

» De plus, ajoute le journal parisien, le général Boulanger a le don de plaire aux femmes. Il les séduit. »

On l'avait déjà entendu dire.

Passons maintenant à M. Granet.

De la gare de Chambéry, le ministre s'est rendu immédiatement à la préfecture; les rues et les boulevards étaient brillamment pavoisés ; malgré une pluie abondante, la foule était considérable sur le parcours. Les réceptions officielles ont eu lieu aussitôt. Répondant au général Coltin, qui l'assurait du dévouement de l'armée à la république, M. Granet a dit que l'armée « qui avait été la consolation de la France au lendemain de ses revers, était aujourd'hui son soutien. »

Quelle nouveauté dans l'idée; quelle originalité dans l'expression! Les auditeurs de M. Granet trouveront peut-être qu'il était inutile de venir de Paris à Chambéry pour leur apprendre que l'armée est le soutien de la France.

Enfin, le ministre des postes a bu à la France et à la république « dont les destinées se confondent. »

Si la République s'amende soit ; si elle persiste dans la voie actuelle, espérons que M. Granet s'est trompé.

LA RÉPONSE DU CARDINAL DESPREZ

à M. Goblet

Son Eminence le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, vient d'adresser une lettre à M. Goblet, en réponse à celle du ministre, que nous avons publiée il y a deux jours; cette lettre débute ainsi :

Toulouse, 12 juin 1886.

Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 9 juin courant, relative au congrès eucharistique qui doit se réunir prochainement à Toulouse, m'a causé une vive surprise, et j'ai hâte de vous faire observer que les réunions dont vous vous préoccupez dans l'intérêt de la loi de germinal n'ont rien de commun avec les assemblée conciliaires, synodales ou simplement délibérantes pour lesquelles l'article 4 de nos lois organique exige l'autorisation expresse du gouvernement.

Si le congrès eucharistique avait été qualifié de concile, comme le suppose votre dépêche, ce serait une erreur ; mais je n'ai pu jusqu'ici en découvrir la trace dans aucun des documents que j'ai publiés ou fait publier sur cette question. Du reste, il ne m'en coûterait pas de la reconnaître puisque je veux moi-même la refuter.

Notre congrès eucharistique n'est pas un concile national. Pour réunir un concile tous les évêques de France, j'aurais eu besoin d'une autorisation papale, que je n'ai ni sollicitée, ni obtenue.

Le cardinal Desprez démontre facilement à M. le ministre qu'un congrès eucharistique n'est pas un concile métropolitain, que ce n'est pas non plus un synode diocésain, et termine ainsi :

En terminant, monsieur le ministre, je crois devoir ajouter, contrairement aux affirmations de votre dépêche, que le congrès eucharistique ne diffère pas de ceux qui se sont déjà réunis à Avignon et à Lille. C'est le même esprit qui l'anime. C'est le même comité, dont le siège est à Lille, qui l'organise. C'est le même bien à la fois religieux et patriotique qu'il poursuit, en travaillant à faire reconnaître les droits souverains et imprescriptibles du Dieu fait homme qui réside sur nos autels, et quitient en main la solution des problèmes sociaux et économiques dont les peuples et leurs chefs ont aujourd'hui à se préoccuper.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

+ FLORIAN, CARDINAL DESPREZ,
Archevêque de Toulouse.

***

L'*Univers* reçoit du comité du congrès des œuvres eucharistiques la dépêche suivante :

Toulouse, le 15 juin. — Pour répondre à certains bruits répandus dans le public, annoncez que rien n'est changé ni dans la date, ni dans le programme du congrès des œuvres eucharistiques de Toulouse.

La confusion qui a été faite ne pouvait que disparaître après la réponse adressée au ministre des cultes par S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse.

Le congrès s'ouvrira donc à la cathédrale le Toulouse le dimanche 20 juin, et le pèlerinage de clôture aura lieu à Lourdes, le 25.

LA MORT DU ROI DE BAVIÈRE

Munich, 15 juin. — Voici de nouveaux détails sur ce drame :

Le corps de Louis II a été mis dans une bière provisoire, tel qu'on l'a retiré de l'eau. Le visage livide, les cheveux et la barbe en désordre. On n'a rien voulu changer, à cause des dernières constations légales et de l'autopsie qui devaient se faire à Munich.

Le char funèbre, attelé de quatre chevaux conduits par des piqueurs à la livrée royale portant des torches, quitta le château, hier lundi, à neuf heures du soir. Il était suivi de trois voitures contenant le clergé et les personnes de l'entourage du roi. Une foule attristée a accompagné le convoi jusqu'au sortir de la ville. Un détachement de cavalerie l'a rejoint au faubourg de Sendling et a formé l'escorte jusqu'à Munich où le cortège est arrivé à une heure du matin.

Une foule énorme attendait l'arrivée du cortège funèbre. Aussitôt qu'apparût le char portant la dépouille mortelle du roi, on n'entendit que des sanglots et des exclamations de douleur.

L'autopsie a été faite ce matin par de nombreux médecins qui ont constaté un ramollissement complet du cerveau. Voilà que fera taire ceux qui niaient la folie, comme, par exemple, le docteur Schleiss, médecin ordinaire du feu roi, qui soutient qu'il était seulement exalté et que c'était son entourage qui le poussait à outrer ses singularités et ses passions.

Pour couper court à tout cela, le ministre soumettra aujourd'hui à la Chambre siégeant à huit-clos, le dossier du roi défunt contenant des preuves écrasantes de sa folie et de ses aberrations néroniennes.

***

On télégraphie de Vienne au *Standard* que la lutte dans l'eau entre le roi et le docteur Gudden a dû être acharnée.

Le docteur porte en effet des traces de contusions graves.

Il y avait une forte garde à Berg pour empêcher le roi de s'échapper dans la campagne.

On s'étonne donc qu'on soit resté si longtemps avant d'envoyer à sa recherche.

Ce fait est d'autant plus extraordinaire que, d'après les renseignements publiés, le roi et le docteur respiraient encore lorsque les corps ont été retrouvés.

Il parait très probable que le roi où le docteur aurait pu être sauvé si les gardes du roi avaient fait plus de diligence.

Des dépêches annoncent que l'excitation est très grande à Munich et dans les grandes villes de Bavière.

On craint des conséquences graves pour le régent et les ministres.

A Vienne, l'émotion la plus vive règne dans les cercles politiques.

L'empereur a été très affecté par cette triste nouvelle.

***

Nous détachons ce qui suit d'une correspondance adressée de Munich au *Gaulois* :

Un incident romanesque a eu lieu lors de l'arrivée de la délégation d'Etat à Hohenshwangan. La baronne Fruchess, atteinte d'aliénation mentale, est parvenue, par une porte dérobée, jusqu'au Roi : tombant à ses genoux, elle le suppliait de la suivre pour le soustraire « aux traitres ». Les aides de camp de service durent l'emmener de force.

Le Roi, déjà troublé par cette scène, alla à une fenêtre et aperçut le comte de Holnstein, à la tête de la commission, et porteur du message de sa déchéance. A cette vue, Louis II, pris d'un accès de fureur, cria.

— Vipère, que j'ai nourrie dans mon sein, prends la fuite ou tu es un homme mort !

Il appela a grands cris le comte Durckheim. Mais, ce dernier avait été arrêté par ordre du ministre de la guerre. On dit que le comte a joué un rôle assez équivoque ; ses dissentiments avec le ministère, à la suite de son procès en séparation avec sa femme, une princesse russe, étaient bien connus. Il aurait proposé à Louis II de se rendre à Berlin, pour implorer la protection de l'empereur d'Allemagne.

Un volumineux mémoire sera présenté aux Chambres bavaroises, où seront consignées les révélations, faites sous serment des témoins, sur les agissements de l'entourage du Roi dans la dernière période de sa maladie. Les chevau-légers ont joué un rôle considérable, et leur conduite est vivement critiquée par l'opinion publique.

Les scellés ont été apposés sur la correspondance du Roi, et on a réuni toutes les lettres de celui-ci. Ces lettres dénotent, s'il fallait une preuve, toute la folie de Louis II. Dans un billet, à son valet de chambre, il écrit : « Mon cher Hermann, je vous ordonne d'assassiner tous les ministres! »

Dans un autre à son coiffeur : « — Formez immédiatement un ministère selon mes vues ».

HISTOIRES D'AUJOURD'HUI

Un magistrat — Un commissaire de police

M. Goblet fait école. Dans l'affaire de Châteauvillain, il y a eu des agresseurs et des victimes. Ce sont les victimes qui seront poursuivies. Le tribunal de Blaye vient de se recommander à la bienveillance ministérielle par un jugement qui présente certaines analogies avec cette bizarre façon de procéder : Un ecclésiastique était poursuivi pour avoir blessé légèrement, en se défendant contre lui, un ivrogne qui le harcelait dans la rue. L'ivrogne — c'était un repris de justice — fut condamné à 5 fr. d'amende ; l'ecclésiastique à 50 fr. et à 200 fr. de dommages-intérêts. C'est déjà caractéristique, mais il y a mieux. Le président, dans ses attendus, établit que les prêtres ne sont pas des fonctionnaires.

Cette distinction concorde bien avec l'esprit de persécution qui règne en ce moment contre le clergé. Pour condamner les prêtres et priver de leurs traitements ceux qui ont eu le malheur de déplaire à quelque préfet, on soutient qu'ils sont fonctionnaires; ils ne le sont plus s'il s'agit de réparer un dommage qui leur a été causé.

Ce n'est pas tout. Le jugement prétend que cela est surtout vrai à l'heure où « la séparation des pouvoirs temporel et spirituel s'accentue journellement » On n'attend pas, à Blaye, que la loi réglant la séparation de l'Eglise et de l'Etat soit votée pour l'invoquer. Le jugement a été réformé, c'est vrai, mais n'est-ce pas un signe des temps qu'il se soit trouvé un magistrat pour le prononcer ?

***

Les débats du procès du commissaire central de Toulon, M. Coëffé, poursuivi pour outrage public à la pudeur, commis en chemin de fer, se sont terminés cette semaine devant le Tribunal correctionnel de Tarascon.

J'ai raconté dans quelles circonstances M. Coëffé avait été arrêté par le commissaire de surveillance administrative de cette dernière ville, sur la plainte d'une famille qu'il avait offensé en wagon par ses attitudes obscènes.

Cette famille se composait du père, M. Peyrol, employé du chemin de fer à Marseille, de sa femme, de leur fils, garçon de quinze ans, et de deux jeunes filles d'une beauté éclatante. Coëffé se trouvait assis en face de l'une d'elles, et c'est pendant que le père dormait qu'il aurait commis les actes ignobles dont il vient répondre. A l'audience, Mme Peyrol et son fils affirment énergiquement qu'ils ont *vu* et *bien vu*.

Le procureur de la République a lu des pièces qui montrent avec quel soin se recrutent parfois les commissaires de police sous le régime actuel. Après le commissaire de police de Vendôme, qui volait les colis à la gare, après celui de Vitré qui menait ses amis chez d'honnêtes femmes en les faisant passer pour des gourgandines, voici celui de Toulon qui aurait fait ce que vous savez et qui est, de plus, un ancien lieutenant démissionnaire, condamné déjà pour escroquerie, grand coureur de femme et de mauvais lieux.

Il avait, à Toulon, la plus déplorable tenue et il profitait de sa situation pour se livrer à des conquêtes de coulisses dans les petits théâtres et les cafés-concerts; il aurait même essayé d'abuser d'une jeune religieuse.

Il faut avouer que ces précédents donnent une vraisemblance redoutable à l'accusation qui pèse aujourd'hui sur l'ex-commissaire central.

Mlle Peyrol s'est évanouie dans la salle d'audience quand Me Pourquery, défenseur du prévenu, a raconté qu'un jour son père l'avait souffletée parce qu'il l'avait rencontrée au bras d'un jeune homme.

Me Pourquery a eu, du reste, des mots malheureux.

Le procureur de la République ayant lu des certificats émanant d'actrices et d'une religieuse, et attestant les tentatives dont le commissaire central s'était rendu coupable vis-à-vis d'elles, Me Pourquery a répondu :

— Les extrêmes se touchent! Les religieuses et les actrices sont, les unes et les autres, des Sœurs de charité !

Cette assimilation de bon goût a reçu du public de l'audience l'accueil qu'elle méritait.

Le tribunal a rendu un jugement déclarant le sieur Goëffé coupable des faits incriminés. Mais, le faisant bénéficier des circonstances atténuantes, en raison de ses états de service pendant le choléra de 1884, à Toulon, le condamne seulement à un mois de prison et aux dépens.

ALBERT BATAILLE.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le Commerce Lainier

Le relevé des opérations pendant les quatre premiers mois de l'année courante donne pour le commerce lainier les résultats suivants :

A l'importation : 70.868.190 kilog. de laines en suint ou lavées et 1.147.430 kilogr. de déchets de laines sont entrés en 1886 contre 80.940.230 kilogr. de laines et 1.426.090 kilogr. de déchets en 1885 soit pour 1886 une diminution de près de 12 1/2 0/0. Mais il faut remarquer que c'est surtout en mai que se sont produites les importantes transactions qui pourront faire regagner la différence en moins sur 1885.

Les exportations accusent aussi, pour les tissus de laine, une diminution de 580.000 fr. sur la période correspondante de l'année dernière : il en est sorti en 1886 pour 125.038.000 francs. Les laines filées ont été plus favorisées : elles ont gagné 1.064.000 fr., d'après le mouvement comparatif des quatre premiers mois de 1885 et 1886.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 15 juin 1886

Présidence de M. FLOQUET, président.

La distribution comprend un rapport de M. le marquis des Roys sur le blé, l'orge, l'avoine et les farines, et un projet de loi militaire.

M. Raoul Duval a présenté un amendement à la loi sur les sucres appliquant la surtaxe aux sucres étrangers des pays hors d'Europe avec le bénéfice de l'admission temporaire.

La séance est ouverte à deux heures.

Les sucres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les sucres.

M. Renard, député du Nord, regrette que M. Peytral, parlant au nom du gouvernement, se soit trop souvenu qu'il représentait Marseille. Mais M. Develle affirmait au concours régional de Lille son intention formelle de proroger la loi de 1884.

L'orateur fait ensuite un parallèle entre la loi allemande et la loi française ; il démontre la supériorité de la première qui défend mieux l'industrie nationale.

M. Raoul Duval combat la proposition. Il dit que la surtaxe est la cause de notre infériorité industrielle.

M. Sans-Leroy, rapporteur, dit que la commission a retiré du projet ce qui concerne les mélasses.

M. Lockroy répond qu'il n'y a jamais eu de projet du gouvernement.

M. Méline, président de la commission, maintient qu'elle a été saisie d'un projet par M. le sous-secrétaire d'Etat des finances.

M. Peytral explique qu'il s'est borné à communiquer à la commission un projet d'organisation pour le régime des mélasses.

M. Méline exprime l'espoir que le gouvernement aura une opinion sur cette question.

M. Lockroy fait ses réserves en ce qui touche la distraction d'une partie quelconque du projet en discussion. (*Bruit*).

M. Raoul Duval demande le maintien de la loi de 1884 pour sa durée limitée et le rejet de la proposition actuelle. Quant aux sucres coloniaux, il approuve la promesse du gouvernement de porter de 12 à 18 0/0 les déchets qui leur sont accordés comme compensation.

M. Sans-Leroy plaide la bonne foi de la commission au sujet du projet attribué au gouvernement.

Après un nouvel échange d'observations avec M. Lockroy, l'incident est clos.

M. Sans-Leroy constate que la commission se serait accordée avec le gouvernement si celui-ci avait consenti à l'extension de la surtaxe aux sucres coloniaux étrangers.

L'orateur dit que la surtaxe des sucres coloniaux étrangers aura pour effet non de hausser le prix, mais de supprimer une spéculation scandaleuse. La commission ne veut pas atteindre la raffinerie des ports, car, par son article 2, elle lui permet de recevoir les sucres étrangers indemnes de tout droit pour la réexportation, mais elle veut l'obliger à acheter en France le sucre destiné à être consommé en France.

L'orateur reproche au gouvernement de n'avoir pas présenté un contre-projet pour parer aux inconvénients que paraît lui offrir le projet de la commission.

M. Hurard se plaint que la loi de 1884 ait réduit l'industrie sucrière des colonies à la situation la plus déplorable. Il réclame l'équivalence pour les sucres coloniaux.